| DEPARTEMENT |
| --- |
| **VOSGES** |
| CANTON |
| **LE VAL-d'AJOL** |
| COMMUNE |
| **LE VAL-d'AJOL** |

# ARRÊTE n°119 / 2023

**OBJET :**

***REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION A L'OCCASION DE TRAVAUX***

**Le Maire du Val-d'Ajol,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-4,

- Vu le Code de la Route,

- Considérant les travaux d'agrandissement de la Maison de Santé (42 Bis Grande Rue),

## ARRETE:

ARTICLE 1° - Du lundi 13 mars 2023 au vendredi 15 septembre 2023, au droit du 44 Grande Rue, la première place de stationnement et le trottoir adjacent seront neutralisés (coté Maison de la Santé).

ARTICLE 2° - La signalisation nécessaire aux prescriptions du présent arrêté sera mise en place, entretenue et surveillée par l'entreprise RICHE ART DE VIVRE en charge des travaux.

ARTICLE 3° - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Val-d'Ajol et Monsieur le Gardien de Police Municipale seront chargés de l'application des dispositions édictées par le présent arrêté.

ARTICLE 4° - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

. Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Val d'Ajol,
. Monsieur le Gardien Principal de Police Municipale,
. Monsieur le Chef des Services Techniques Municipaux,
. Monsieur le Chef de Centre de Secours des Pompiers du Val d'Ajol,
. Service départemental d'incendie et de secours des Vosges,
. Conseil Départemental des Vosges Centre d'exploitation de REMIREMONT,
. SICOVAD

LE VAL-D'AJOL, le 01 /03 / 2023

Le Maire,

MAIRIE DU VAL D'AJOL
VOSGES R

Anne GIRARDIN